

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-neuvième jour de décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
Sylvain Bourque, conseiller
Maude Brinck-Poirier, conseillère
Joshua Burns, conseiller
Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et renonciation de l'avis de convocation;
3. Dépôt des prévisions budgétaires 2023;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 022-12-362

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Jean-Marc Moses propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Les membres du conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation.

Unanimité.

RÉSOLUTION 022-12-363

3. DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954.1 du Code Municipal, le conseil de chaque municipalité doit préparer et adopter le budget du prochain exercice et y prévoir de recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre de l'année courante ou au 31 janvier de l'année suivante (l'année d'une élection) pour préparer et adopter le budget de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été dûment donné et que le projet du budget a été remis aux membres du conseil tel que stipulé à l'article 956 du C.M.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le dépôt des prévisions budgétaires soit adopté et décrète ce qui suit :

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(\$)

Conseil municipal	103 895
Gestion financière et administrative	354 800
Greffé	1 200
Évaluation	82 155
Autres	80 480
Total administration générale	622 530

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	152 359
Protection contre incendie	103 273
Sécurité civile	5 900
Mâchoires de vie	14 310
Total sécurité publique	275 842

TRANSPORT

Voirie municipale	294 650
Réseau routier	74 000
Enlèvement de la neige	170 903
Éclairage des rues	17 000
Transport adapté	5 000
Total transport	561 553

HYGIÈNE DU MILIEU

Purification, traitement, distribution eau	220 400
Traitements eaux usées, réseau égouts,	76 130
Matières résiduelles	300 100
Total hygiène du milieu	596 630

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Logement OMH	4 000
Total santé et bien-être	4 000

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Urbanisme, zonage et aménagement	27 398
Développement touristique et embellissement	56 600
Promotion et développement économique	2 500
SDEIC	555 500
Diverses activités économiques et touristiques	10 100
Autres	10 800
Total urbanisme et mise en valeur du territoire	662 898

LOISIRS ET CULTURE

Salle Multifonctionnelle	62 350
Centre sportif	140 100
Halte routière / plages	48 200
Maison des jeunes	6 050

Centre communautaire	33 500
Activités spéciales	127 410
Bibliothèque	23 000
Autres	41 650
Total loisirs et culture	482 260

SERVICE DE LA DETTE

Service de la dette / capital et intérêts	1 349 308
Total service de la dette	1 349 308
Fonds de roulement / Remboursement 2023	21 041
Total immobilisations	25 000

TOTAL DES DÉPENSES 4 601 062

REVENUS

REVENUS DE TAXES

(\$)

SUR LA FONCIÈRE

Foncière immeuble résidentielle, agricole et forestière	1 167 386
Six logements et plus	34 545
Immeuble non résidentiel	196 253
Immeuble industriel	6 083
Foncière / Service de la dette	241 248
Spéciale foncière aqueduc et égout	49 663
Spéciale réseau routier	9 860
Crédit taxes OMH	(8 500)

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

Spéciales pieds linéaires	49 663
Compensation eau / égout	296 530
Matières résiduelles	258 619
Total revenus de taxes	2 301 350

GOVERNEMENT QUÉBEC ET CANADA

Impôt foncier provincial	1 080
Réseau des affaires sociales	43 000
École primaire	17 000
Compensation terres publiques et agricoles	3 200
Total du gouvernement Québec et Canada	64 280

SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES

Sécurité publique (redevance CAUREQ)	15 500
Sécurité publique (911)	10 000
Santé et bien-être (OMH)	2 500
Activités récréatives	2 000
Administration (photocopies, etc.)	100
Hygiène du milieu (nouvelles entrées de service)	15 000
Urbanisme et développement	92 000
SDEIC	556 000

Loisirs et culture	40 500
Imposition de droits (permis et mutations)	37 050
Intérêts, arrérages taxes	9 000
Vente publicités et calendriers	1 600
Vente bacs bleus (récupération)	100
Autres	23 989
Total services rendus aux organismes	805 339

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS

Péréquation et partage croissance TVQ	125 090
Redevances matières résiduelles et recyclables	56 481
Réseau routier	135 608
Subvention sur emprunt	965 914
Aide financière COVID	0
Autres subventions (loisirs et culture)	5 000
Total subventions et transferts	1 288 093

Total des revenus	4 459 062
Affectation surplus accumulé	142 000

TOTAL DES REVENUS 4 601 062

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émises.

RÉSOLUTION 022-12-364

5. LÉVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages la séance est levée.
Il est 19 h 31.

Unanimité.

Sous réserve de son approbation

Lise Castilloux
Maire

Céline Leblanc Méthot
Greffière-trésorière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.